Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

La Ministre

Réf. CAB/ P/mcl/16062009

Paris, le 26 JUIN 2009

Monsieur le Député, Cher Yves,

Par courrier du 3 juin 2009, Mme Sylvie Faucheux, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin m'a adressé une note méthodologique concernant la création du pôle technologique universitaire de Vélizy-Villacoublay dans les Yvelines, qui a suscité de ma part un très grand intérêt.

Je remarque, en particulier, que ce projet permettrait de requalifier le site universitaire actuellement occupé par l'IUT. Ce site est constitué de bâtiments en grande partie obsolètes ou inadaptés et présente le risque d'un positionnement universitaire insuffisant dans le contexte régional. Les synergies dégagées par le regroupement géographique de l'IUT et de l'ISTY permettraient d'élargir sensiblement l'offre actuelle de formation du site (Bac +2 et 3) avec une offre de formation et de recherche allant de Bac +2 à Bac +8 et post doctorat, structurée autour de deux domaines : l'informatique et la technologie du handicap.

J'ai demandé à l'université de Versailles Saint-Quentin de préciser le programme immobilier en effectuant une analyse détaillée de ses besoins. Pour cela, il lui faut sécuriser le plan de financement de ce projet. Il apparaît qu'une grande partie du financement du projet proviendrait de revenus tiers à tirer de la valorisation du terrain à libérer à l'occasion de démolitions-reconstructions réalisées dans le cadre d'un partenariat public-privé. La faisabilité de ce schéma mérite d'être vérifiée tant du point de vue de l'attractivité du marché immobilier local, que du point de vue de la capacité d'un investisseur à porter un tel risque

Monsieur Yves VANDEWALLE
Député des Yvelines
Assemblée Nationale
126 rue de l'Université
75355 – PARIS 07 SP

.../...

L'Université de Versailles Saint-Quentin doit également connaître les financements publics disponibles. A cet égard, l'apport financier de mon ministère pourrait prendre la forme de crédits budgétaires permettant de couvrir, dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, à hauteur de 20 M€ le coût complet d'investissement du projet. Ce dernier ne pourra se réaliser sans un soutien fort des collectivités territoriales, soutien qui doit être à la fois politique et financier. Le complément qui sera apporté par les collectivités territoriales permettra de réaliser un ambitieux projet, qui sera un facteur d'attractivité pour votre territoire et donc de développement économique.

J'ai également le plaisir de vous annoncer que j'ai alloué les crédits nécessaires à l'Université pour la mettre en situation d'achever dans les meilleures conditions les études de définition de ce projet et de pouvoir lancer ensuite, au plus vite, le recrutement des assistants qui pourraient l'accompagner dans une procédure de dévolution de contrat de partenariat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

Valérie PECRESSE

21, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05 - tél. : 01 55 55 90 90